

Inspiration pour votre politique locale de sécurité et de prévention

BeSafe

**Le sexisme dans
l'espace public**

page 06

**Enregistrement
et marquage
des vélos**

page 10

**SEGPOL :
l'événement
de clôture**

page 13

#60

AVANT-PROPOS

Retour en plein air

Le printemps est enfin de retour au pays après un hiver interminable ! Cela implique que nous sortirons davantage à l'extérieur, le temps d'une sortie à vélo, d'une excursion dans un domaine récréatif ou d'une balade en ville. Aux côtés de ses partenaires, la Direction générale Sécurité & Prévention veut veiller à ce que les citoyens puissent faire ces activités en toute sécurité. Cette édition du magazine BeSafe vous dévoile donc notamment des conseils pour prévenir le vol de vélo, des témoignages pour faire face aux nuisances dans les domaines récréatifs et des bonnes pratiques en matière d'approche préventive de la violence sexuelle.

Dans notre magazine, vous trouverez également un rapport sur l'événement de clôture des États Généraux de la police qui a eu lieu le 21 mars. Envie de découvrir le déroulement de cette journée et de lire la vision de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden sur l'avenir de la police ? Poursuivez alors votre lecture de ce magazine !

LES DOMAINES RÉCRÉATIFS

Nuisances dans les domaines récréatifs

Les nuisances dans les zones récréatives ne sont pas une nouveauté. Chaque été, les médias relatent des incidents liés aux nuisances. C'est pourquoi une circulaire ministérielle a été établie en 2006 sur l'approche des nuisances dans les domaines récréatifs. En 2013, le SPF Intérieur a ensuite constitué une toolbox synthétisant divers moyens pour permettre une approche adéquate du problème. En 2021, les deux instruments ont été actualisés et adaptés aux nouveaux besoins du terrain. Nous avons donné la parole à la cheffe de projet Christel Desmecht à propos de l'actualisation de la circulaire et de la toolbox. Carina Van Cauter, gouverneure de la province de Flandre orientale, et ses collaborateurs Frederik Van Belle et Geert Geenens des Services fédéraux auprès de la Gouverneure ont abordé les bonnes pratiques de leur province.



Nouveauté sur besafe.be : votre guichet électronique personnel !

Dorénavant, la DGSP vous propose des informations sécurisées et personnalisées en votre qualité de bourgmestre, chef de corps ou gouverneur de province. N'oubliez pas de vous inscrire grâce au courriel envoyé par BeSafe dans votre boîte de réception !

Que retrouverez-vous sur BeSafe ?

Notifications personnalisées

Documents utiles

Questions les plus fréquemment posées

Pratiques inspirantes pour
votre politique locale de sécurité
et de prévention

*Vous avez des questions
ou souhaitez de plus amples
informations ?*

*Contactez-nous à l'adresse
vpsdg@ibz.be*

Christel, à quelles nuisances est-on généralement confronté dans les domaines récréatifs ?

« Nous sommes moins souvent confrontés à des infractions pénales qu'à des comportements incommodants. Je parle ici de personnes qui dérangent d'autres personnes par leurs actes. Les problèmes les plus fréquents sont : les nuisances liées à la drogue, les nuisances sonores, les décharges illégales, les bagarres, la destruction de propriétés, le non-respect des mesures corona, la baignade en zone interdite, l'agression verbale envers les employés, le parking sauvage, le harcèlement sexuel à l'égard d'autres visiteurs, etc. »

Afin de s'attaquer à l'augmentation des nuisances, la circulaire et la toolbox existantes ont été actualisées. Pourquoi était-ce nécessaire ?

« En 2020, le premier été de la crise sanitaire, les domaines récréatifs ont dû imposer des mesures plus restrictives. Avec les limitations d'accès dans certains domaines récréatifs, les foules se sont tournées vers les zones récréatives*, en particulier la côte, pour pouvoir profiter d'une certaine forme de détente. À l'époque, le cabinet de la ministre de l'Intérieur avait demandé si la circulaire de 2006 et la toolbox correspondante de 2013 ne devaient pas être actualisées. Une enquête a révélé qu'aucune des deux n'était encore vraiment connue ni utilisée sur le terrain. Par conséquent, une nouvelle circulaire et une nouvelle toolbox ont été rédigées en ne se concentrant pas uniquement sur les domaines récréatifs, mais en abordant également les zones récréatives au sens général. La toolbox est un catalogue reprenant une liste des fonctions de sécurité normalisées, des informations sur la vidéosurveillance et la réglementation en vigueur à cet égard. Elle contient les réponses aux questions non seulement d'organismes et d'exploitants de domaines récréatifs, mais aussi des communes, des provinces et d'organismes de diverses activités récréatives. De nombreuses bonnes pratiques, qui peuvent servir de sources d'inspiration lors de la planification d'activités, ont également été ajoutées à la toolbox. »



Christel Desmecht
Cheffe de projet

« Nous avons également pu en conclure qu'il y avait réellement moins de nuisances dans les provinces lorsque la toolbox et la circulaire étaient prises en compte. »

Toutes les provinces y travaillent-elles concrètement ?

« En 2022, nous avons organisé une nouvelle enquête auprès des provinces, des bourgmestres, des professionnels de la prévention et des domaines récréatifs afin de savoir comment ils avaient vécu l'application de la toolbox et de la circulaire. Cette enquête a montré que la toolbox et la circulaire étaient à nouveau utilisées activement. Nous avons également pu en conclure qu'il y avait réellement moins de nuisances dans les provinces lorsque la toolbox et la circulaire étaient prises en compte, et lorsque des concertations avec les principales parties prenantes étaient organisées à intervalles réguliers. Depuis l'année dernière, un groupe de concertation provincial se réunit au fédéral deux fois par an. L'objectif est d'évaluer à chaque fois la saison précédente, de recenser les points problématiques, de préparer la saison suivante et de partager ainsi des trucs et astuces. »

Madame la Gouverneure, Frederik et Geert, à quels types de nuisances êtes-vous confrontés dans la province de Flandre orientale ?

Frederik: « En analysant quelques études scientifiques et des enquêtes ciblées auprès de visiteurs, nous avons constaté que des facteurs organisationnels (tels que les sites Web, inscriptions, gestion de l'accueil, temps d'attente, manque d'installations sanitaires dans le domaine récréatif et à ses alentours) peuvent engendrer des problèmes, des frictions et de la frustration chez les visiteurs. Ils donnent eux-mêmes lieu à différentes formes de nuisances. Les nuisances répandent à leur tour un sentiment de tension chez les collaborateurs et les autres visiteurs. Dans ce contexte, notre priorité a été la représentation correcte des faits afin d'obtenir une image plus fidèle et plus précise de toutes les formes de nuisances. Nous avons divisé les nuisances en trois catégories : infractions au règlement d'ordre intérieur, faits criminels et nuisances. La dernière est en réalité une catégorie résiduelle. Il s'agit de comportements qui ne sont pas repris dans le règlement d'ordre intérieur ou qui ne sont pas considérés comme un fait criminel, mais qui sont absolument inacceptables d'un point de vue de la société. Un bon exemple est la grossièreté à l'égard d'un sauveteur. »

Gouverneur: « De plus, on ne relève pas toutes les infractions au règlement d'ordre intérieur, ce qui implique une grande part d'inconnu à ce sujet. Tout comme pour la troisième catégorie de nuisances qui représentent des situations qui font planer une atmosphère toxique. De nombreux visiteurs et membres du personnel sont agacés par le comportement constamment provocateur de bandes de jeunes, par exemple. Il arrive souvent que le personnel renonce à intervenir ou que les visiteurs préfèrent quitter le site plutôt que de continuer à être témoins de ce comportement. La taille des groupes est souvent telle que même les services de gardiennage ne sont pas en mesure de maintenir l'ordre. Appeler la police est donc la seule réponse possible pour rétablir le calme. Il ressort de témoignages de collaborateurs que l'apparition de grands groupes de jeunes instaure souvent immédiatement un climat tendu et un sentiment d'insécurité parmi les visiteurs et collaborateurs. »

* En 2006, l'accent était principalement mis sur les « domaines récréatifs ». Un domaine récréatif est un domaine qui propose de la détente et des loisirs, que ce soit ou non avec un niveau d'activité physique élevé. Depuis lors, toutes les zones récréatives éventuelles ont été passées en revue : domaines classiques, plages à la côte, cours d'eau, rivières, parcs, bars éphémères, etc.

Carina Van Cauter
Gouverneure de la province
de Flandre orientale

Quels sont les types de nuisances ?

1. Infractions au règlement d'ordre intérieur

- ◆ Tenues de bain inappropriées
- ◆ Comportements inadaptés dans l'eau
- ◆ Chiens non tenus en laisse
- ◆ Baignade en zones interdites
- ◆ Réutilisation d'un code QR unique

2. Faits criminels

- ◆ Attentats à la pudeur
- ◆ Vol, racket et menaces
- ◆ Bagarres
- ◆ Possession de stupéfiants
- ◆ Maltraitance animale

3. Nuisances

- ◆ Agressivité verbale à l'égard des sauveteurs et du personnel d'accueil
- ◆ Provocation du personnel et des visiteurs présents
- ◆ Non-respect des directives du personnel
- ◆ Arrogance des jeunes

Qu'avez-vous entrepris pour lutter contre les nuisances dans vos domaines récréatifs ? Quelles mesures concrètes avez-vous prises à cette fin ?

Geert: « Nous avons adopté une approche basée sur l'expérience du terrain et avons entamé un engagement durable avec un grand domaine provincial. Pour ce faire, nous avons établi un partenariat avec tous les acteurs locaux - tels que la direction, la gestion, l'administration et la police - afin d'obtenir un tableau complet des aspects organisationnels actuels. Le but ultime était d'identifier les aspects propices à une optimisation. Nous avons réalisé des analyses de risques, vérifié les supports d'information existants, recensé les faiblesses et effectué ensemble un exercice sur le terrain. »

« L'échange d'informations, de points de vue et de bonnes pratiques était significatif pour tout le monde ! »

Frederik: « Nous avons examiné l'ensemble des infrastructures et de l'organisation en vue d'optimiser leur customer journey. Une customer journey est le parcours d'un visiteur au sein d'un domaine récréatif, depuis la première consultation du site Web jusqu'à la sortie du domaine. Du point de vue du visiteur, nous avons étudié tous les aspects de l'implantation, de la signalisation, de la réception, du guidage, de l'accueil, de la communication, de la mise à disposition d'informations... En effet, un visiteur qui reçoit des informations claires dès le premier contact et qui bénéficie ensuite d'un accueil professionnel et chaleureux sur le site sera moins susceptible de se laisser aller à un comportement nuisible. »

Gouverneur: « La marche à suivre n'était manifestement pas connue de tous les collaborateurs dans tous les domaines récréatifs. Par exemple, quelles sont les mesures qu'un sauveteur peut prendre dans un cas avéré de nuisance ? Un sauveteur peut-il arrêter un citoyen ? Qui est le premier point de contact d'un employé d'accueil ? Le chef de service doit-il être appelé en premier ou la police peut-elle être contactée immédiatement ? Ces questions nécessitaient un cadre clair. »

Peut-on déjà parler de réussites ?

Geert: « Nous avons non seulement remis la toolbox dans les esprits, mais nous avons également fourni d'autres outils à toutes les personnes de la province, tels que le débriefing des nuisances et le formulaire d'incident. Nous sommes également particulièrement fiers de notre outil EHBO (Eerste Hulp Bij Overlast - Premiers secours en cas de nuisances) que nous avons développé sur la base d'informations d'ordre policier, de rapports d'incidents et d'analyses de risques. Cet outil définit un cadre pour la mise en œuvre ciblée, intégrale et intégrée de mesures visant à limiter les nuisances. On aborde toujours de la même manière un phénomène, d'où l'importance des normes, de la communication, de l'action, des accords, de la formation et des moyens. »

Frederik: « De plus, mon collègue Geert et moi-même sommes restés disponibles tout au long de l'été afin d'in-

tervenir immédiatement en cas d'incidents. À titre d'exemple, nous avons reçu un signalement selon lequel les codes QR d'un certain domaine étaient réutilisés et que, par conséquent, de nombreuses recettes d'entrée étaient perdus. Nous avons immédiatement saisi l'information et l'avons diffusée dans les autres domaines pour enrayer ce phénomène. »

Gouverneur: « Notre palette d'outils et de perspectives a été particulièrement appréciée par nos partenaires. L'échange d'informations, de points de vue et de bonnes pratiques était significatif pour tout le monde ! »

Nos partenaires

- ◆ Administrations communales
- ◆ Conseillers en prévention
- ◆ Services de police
- ◆ Parquet de Flandre orientale
- ◆ Administration provinciale
- ◆ Service Sécurité intégrale et prévention
- ◆ Exploitants de domaines
- ◆ Farys
- ◆ Services fédéraux auprès du Gouverneur
- ◆ Police fédérale

Quel rôle la circulaire et la toolbox ont-elles joué à cet égard ?

Gouverneur: « La circulaire chargeait explicitement les gouverneurs de se réunir avec tous les exploitants des domaines récréatifs concernés, les villes et communes, les coordinateurs de sécurité, la police locale et fédérale et le parquet afin d'élaborer un plan d'action commun. Tous les acteurs, tant administratifs que policiers ou judiciaires, se sont ainsi révélés former une belle collaboration. De nombreux endroits dans notre province avaient besoin de clarifications sur la notion de nuisance et la manière d'y remédier. La solution la plus simple était de systématiquement appeler la police. Grâce à la toolbox, à la circu-

laire et à nos outils pratiques, le cadre d'intervention est uniforme pour tous et beaucoup plus clair. Il n'est pas toujours évident d'élaborer un cadre d'intervention, mais la toolbox forme une très bonne base pour commencer à le mettre en pratique. »

Geert: « La circulaire a clarifié certains rôles et responsabilités. Nous étions en mesure de transposer facilement la philosophie décalée de la circulaire en perspectives et en outils par les utilisateurs et tous les travailleurs de première ligne et à leur destination. En inspirant et en aidant les acteurs de première ligne à optimiser la représentation des incidents, nous avons reçu des informations en temps réel. Cela a également affiné notre position en matière d'information sur les formes de nuisance, ce qui était important pour notre rôle lors du retour d'information au terme de la saison estivale. »

Frederik: « La toolbox est un instrument précieux permettant de prendre des mesures d'optimisation au sein d'un fonctionnement approprié. L'objectif premier de nos outils était d'obtenir une représentation fidèle de la situation actuelle. De cette manière, avec notre contribution, celle des partenaires et de leur propre personnel, ils ont pu réaliser des quick wins. »

Gouverneur: « En néerlandais, on dit toujours "Wie kan delen, kan vermenigvuldigen" (en français, tout ce qui se partage, se multiplie). La collaboration et le partage de connaissances avec toutes les autres administrations sont donc les mots d'ordre ! »



Frederik Van Belle
Services fédéraux du gouverneur de la province de Flandre orientale



Geert Geenens
Services fédéraux du gouverneur de la province de Flandre orientale

La lutte contre la violence sexuelle et le sexisme dans l'espace public

À PROPOS DU GUIDE D'INSPIRATION POUR LA PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS L'ESPACE PUBLIC

BeSafe Magazine s'est entretenu avec les cheffes de projet Clémentine Berger et Valentine Vandenhoofden au sujet de la lutte contre la violence sexuelle et le sexisme dans l'espace public et notamment concernant la création d'un guide recensant les pratiques et projets développés par des administrations locales pour accompagner cette lutte. Parmi ces pratiques, on retrouve notamment l'initiative du Plan International. À cette occasion, Wouter Stes nous a raconté la conception du projet Safer Cities et sa réussite. Murielle Coiret du Planning Familial nous a également dévoilé les coulisses de leur projet unique.

Clémentine et Valentine, pourquoi la lutte contre la violence sexuelle et le sexisme dans l'espace public est-elle un thème important pour la ministre Verlinden ?

Clémentine: « Tout d'abord, nous avons été interpellées par les résultats du Moniteur de Sécurité dont il ressort que le sentiment d'insécurité des belges a doublé entre 2018 et 2021. Parallèlement, même si ce n'est pas une nouveauté, les faits d'actualité récents ont libéré la parole de nombreuses femmes ayant subi des agressions ou violences sexuelles. Les réseaux sociaux, notamment à travers Instagram et son hashtag #balance-tonbar, ont servi de plateforme de diffusion à cet égard. Ils ont provoqué

une onde de choc avec une réaction du politique et l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire visant à mettre en place des projets de prévention au niveau fédéral. Un exemple est le plan fédéral Gender mainstreaming qui ambitionne de promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et d'intégrer la dimension de genre dans les discussions politiques et publiques. Ce dernier fait également l'objet d'un point d'attention dans la politique de la Ministre Annelies Verlinden. »

Les études montrent que les femmes ont un sentiment d'insécurité plus grand que les hommes dans les espaces publics. Comment les groupes vulnérables participeront-ils davantage aux plans stratégiques de prévention et de sécurité ?

Valentine: « Les villes, communes et ASBL se sont intéressées au point de vue des femmes et à leurs expériences dans l'espace public pour mettre au point des projets de prévention, à l'instar des marches exploratoires développées dans quelques villes. Dans ce cadre, les femmes accompagnent la police et les fonctionnaires de prévention dans des zones qu'elles considèrent comme non sécurisées, afin que les administrations locales puissent recenser ces lieux sensibles et en renforcer la sécurité (l'amélioration de l'éclairage public, par exemple). »

Comment susciter une plus grande sensibilisation de cette problématique chez les citoyens ?

Clémentine: « Au niveau des autorités locales, nous avons pour objectif de rassembler tous les projets développés dans les villes, communes et zones de police au sujet de la prévention des violences sexuelles. Nous comptons par la suite sur les communes qui manqueraient d'initiatives à ce sujet pour qu'elles s'inspirent de ces exemples afin de mettre en place leurs propres actions, épaulées par nos conseils. »

Valentine: « Tout à fait, et nous voulons dans le même temps que le guide soit accessible au citoyen afin de le conscientiser et de l'informer sur la problématique. Le guide propose également les gestes à adopter en tant que témoin ou des conseils concernant certaines démarches possibles pour les victimes. Des fiches informatives sont par ailleurs disponibles sur notre site Web www.Besafe.be au sujet de certaines formes de violences sexuelles comme le revenge porn, par exemple. Dans cette lignée, nous soulignons notamment l'importance des centres de prise en charge des violences sexuelles. Ces centres accueillent les victimes de violence sexuelle 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ils offrent des soins médicaux et un support psychologique et permettent également d'ouvrir une enquête médico-légale et, si la victime le souhaite, de déposer plainte sur place. »

« Nous espérons que les communes qui n'ont pas encore d'initiatives à ce sujet trouveront l'inspiration dans le guide pour mettre en place leurs propres actions. »

Clémentine Berger

Sous quel format le guide sera-t-il proposé ?

Clémentine: « Il sera uniquement diffusé sous format numérique sur BeSafe.be, avec la possibilité de le télécharger en ligne. Cela facilite son accès et permet une actualisation constante afin qu'il ne devienne pas obsolète. »

Comment les projets ont-ils été rassemblés ?

Valentine: « Nous disposons d'un listing énumérant tous les fonctionnaires de prévention et toutes les zones de police pour les Régions wallonne, flamande et de Bruxelles-Capitale auxquels nous avons adressé un courriel expliquant le projet dans les grandes lignes. Nous avons reçu en retour une foule d'information. En parallèle, nous avons également réalisé des fiches sur base d'informations recherchées par nos soins. Par ailleurs, les initiatives ont été classées en 4 typologies : cybersexisme, harcèlement de rue, harcèlement dans les transports en commun et harcèlement dans les milieux festifs. Un volet "formations" a également été développé en tant que cinquième typologie. On peut y trouver par exemple des formations pour sensibiliser les ouvriers communaux au harcèlement de rue ou encore pour informer les élèves de la 6e primaire (P2) et des secondaires (P1) sur les notions de consentement et de respect de l'autre et de soi en général. »

Clémentine: « Vous n'aviez pas encore entendu parler de ce guide et souhaitez partager votre projet ? N'hésitez pas à nous contacter via cette adresse clementine.berger@ibz.be. Nous avons hâte de lire vos initiatives et de les partager ! »

Valentine Vandenhoofden
Cheffe de projet

Clémentine Berger
Cheffe de projet

Wouter, quel rôle joue Plan International dans la lutte contre la violence sexuelle en Belgique ?

« À travers Plan International Belgique, nous nous concentrons sur la lutte contre les violences sexistes dans l'espace public. Par violences sexistes, nous entendons tant les incidents verbaux, non verbaux que physiques. Nous considérons également la notion "espace public" au sens large. Elle inclut donc tant la rue que les transports publics, les clubs sportifs, les piscines publiques, les lieux de divertissement et les festivals. Pour traiter cette problématique, nous proposons un parcours adapté aux administrations locales et ambitionnons d'exercer un rôle dans lequel nous pouvons littéralement servir de passerelle entre les différentes administrations locales, y compris au-delà des frontières linguistiques et internationales. »



Pourquoi et comment la lutte contre les violences sexuelles est devenue l'une de vos priorités ?

« Plan International est une organisation de défense des droits des enfants. Dans le cadre de la thématique des violences sexuelles, nous nous intéressons donc aussi principalement aux jeunes, en particulier aux 14-25 ans. En 2019, nous avons mené une étude à grande échelle qui a révélé que 91 % des filles et 28 % des garçons ont déjà été victimes de violences sexistes. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes pour illustrer la priorité que nous accordons à cette lutte. Il s'agit malheureusement d'un problème dont on ne parle pas assez. À peine 5 % des victimes portent effectivement plainte. Ce triste chiffre l'inscrit moins en tant que priorité dans les politiques des administrations (locales). Nous voulons que la voix des enfants et des jeunes soit davantage entendue car ils sont des utilisateurs actifs de l'espace public. En outre, le risque de violences sexuelles dans l'espace public porte atteinte à la liberté de mouvement des enfants et jeunes. On ne devrait pas avoir peur de se promener seul(e) dans certains lieux à certaines heures. »

En quoi consiste le projet Safer Cities ?

« Le programme Safer Cities est fondé sur 5 piliers. Le premier pilier concerne la collecte et l'analyse de données. Nous avons développé une plateforme numérique où les résidents de tous âges d'une administration locale peuvent placer une épingle sur les lieux où ils ne se sentent pas en sécurité ou ont subi un comportement abusif. Cette épingle reprend alors une foule d'informations utiles que les administrations locales peuvent exploiter en vue de prendre des mesures très ciblées au niveau de la rue. La participation des jeunes constitue le deuxième pilier. Dans chaque administration locale engagée, nous rassemblons un groupe de jeunes diversifié qui deviennent les ambassadeurs du projet. Nous les préparons à ce rôle d'ambassadeur par le biais d'une formation sur l'égalité des sexes, le harcèlement, la violence, etc. Grâce à nos ambassadeurs, la voix des jeunes atteint le grand public et les politiques. Ceci est étroitement lié à nos troisième et quatrième piliers : la sensibilisation du public et le changement politique. La prévention, la protection, la participation et les poursuites sont les quatre fondements de la rédaction de nos rapports de recommandations politiques sur mesure. En fin de compte, notre objectif ultime est de voir des actions concrètes auprès des administrations locales. De plus, je me permets d'ajouter que nous sommes extrêmement satisfaits de l'initiative d'IBZ d'avoir rédigé un guide d'inspiration de bonnes pratiques. Cela permet de construire de nombreux ponts entre les différentes administrations locales pour qu'elles s'engagent dans la lutte contre les violences sexuelles et urbaines. »

Comment les administrations locales peuvent participer au projet Safer Cities ?

« Contactez-nous ! Pour la totalité d'un programme Safer Cities, une administration locale paie 25.000 euros. Vous souhaitez intégrer uniquement la plateforme numérique, par exemple ? C'est évidemment possible en optant pour un plan sur mesure. En outre, les administrations néerlandophones qui sont éligibles au Plan Samenleven, la ligne de subvention de Gelijke Kansen Vlaanderen, peuvent être subventionnées pour entreprendre le parcours. »

« On ne devrait pas avoir peur de se promener seul(e) dans certains lieux à certaines heures. »

Tous les projets sont-ils évalués ?

« Bien sûr ! Chaque parcours fait l'objet d'une évaluation dans une perspective d'amélioration de notre programme. Au terme du dernier parcours, par exemple, nous avons notamment constaté que la plateforme numérique devrait être plus accessible à la communauté LGBTQIA+. En collaboration avec Çavaria, nous avons retravaillé tout notre matériel pour mieux inclure ce groupe cible. »

Avez-vous d'autres projets liés à la lutte contre la violence sexuelle ?

« Nos efforts se poursuivent en permanence dans d'autres sous-domaines de la violence sexiste dans l'espace public. Cette année, par exemple, nous ciblons spécifiquement les sports, les campus, les festivals et la vie nocturne. Nous sommes également actifs au niveau international, où nous luttons notamment contre les mariages d'enfants et les grossesses chez les adolescentes, en plus de la violence dans l'espace public. »

Contactez Wouter Stes via wouter.stes@planinternational.be pour obtenir plus d'informations ou créer un projet Safer Cities sur mesure !



**FÉDÉRATION LAÏQUE
DE CENTRES
DE PLANNING FAMILIAL**

Murielle, quel est le rôle de la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial dans la lutte contre les violences sexuelles en Belgique ?

« Je coordonne le projet qui vise à implémenter l'outil de DPO (Détection, Prise en charge & Orientation des victimes de violences sexuelles et conjugales) à Bruxelles et en Wallonie. Il s'agit d'un outil qui doit aider les professionnels à détecter (D), prendre en charge (P) et orienter (O) les victimes de violences sexuelles et conjugales. L'outil est accessible à tous, mais vise principalement les professionnels de différents secteurs tels que la police, la justice, le secteur santé, les administrations publiques et le secteur social. »

Pourquoi et comment la lutte contre les violences sexuelles est-elle devenue une de vos priorités ?

« C'est à la suite d'un colloque organisé en 2018 qu'il nous a été demandé de détecter et d'outiller les besoins dans la lutte contre les violences sexuelles. Nous avons réalisé que non seulement le secteur santé était concerné, mais aussi celui de la police, du social, etc. Nous avons constaté qu'il existait des protocoles, mais qu'ils n'étaient pas utilisés et que la terminologie utilisée n'était pas la même dans les différents secteurs. C'est ainsi qu'est ressortie la nécessité de créer un outil pratique, accessible et commun à tous ces secteurs pour renforcer les compétences des professionnels ainsi que leur collaboration. »

En quoi consiste votre projet ?

« Nous travaillons sur plusieurs actions formatives destinées à des professionnels de terrain qui sont ou peuvent être en contact avec des victimes de violences sexuelles et conjugales. Une première action est la brochure de l'outil DPO qui a été établie grâce à des ateliers

collaboratifs avec les professionnels. Pendant ces ateliers de sensibilisation, les professionnels de la santé, du social, de la police, des administrations et de la justice peuvent apprendre à connaître l'outil et à se découvrir. Nous organisons également des formations plus longues sur les violences sexuelles et conjugales. Et récemment, un forum ouvert s'est tenu pour écouter les besoins des professionnels. L'élaboration d'un jeu d'apprentissage sur base de l'outil DPO et un colloque sur la thématique de l'inceste sont également prévus. »

est accessible sur notre site et peut être téléchargé gratuitement en français et en néerlandais, mais nous pouvons également le présenter et expliquer le processus. En ce qui concerne les ateliers, nous conseillons de les organiser en binôme avec des experts de terrain. Il y a plusieurs façons de les organiser, nous pouvons briefer les personnes ressources à l'aide d'un canevas ou il est possible de participer aux activités que nous planifions. Les ateliers ad hoc sont plus compliqués à organiser, car tout dépend de la disponibilité des animatrices. »

« C'est ainsi qu'est ressortie la nécessité de créer un outil pratique, accessible et commun à tous ces secteurs pour renforcer les compétences des professionnels ainsi que leur collaboration. »

Quels sont vos objectifs principaux à atteindre à travers celui-ci ?

« L'objectif est d'atteindre 400 professionnels par an, et celui-ci a été réalisé cette année et l'année dernière. Les résultats sont également positifs en ce qui concerne l'identification des besoins et la co-construction du projet avec les professionnels. »

Cet outil a-t-il pour vocation de perdurer dans le temps ?

« Le but est en effet que l'outil soit utilisé au maximum et l'idée est qu'il soit le plus pérenne possible. C'est d'ailleurs pour cela qu'il a été récemment réactualisé suite à la révision du Code pénal, pour qu'il puisse accompagner au mieux les professionnels. »

Les autorités locales peuvent-elles mettre en place cet outil sur leur territoire ? Si oui, quelle est la marche à suivre pour l'obtenir ?

« Il existe plusieurs manières de mettre en place l'outil, tout dépend de qui est l'autorité, où elle se situe et ce qu'elle souhaite mettre en place. L'outil DPO

Quel budget les autorités locales devraient-elles prévoir pour mettre en place ce projet ?

« Le budget dépend de la demande et de l'investissement qui sont nécessaires. L'outil en soi est disponible gratuitement. Les coûts de l'organisation d'ateliers quant à eux dépendent des moyens mis à disposition comme la salle, les personnes actives dans l'organisation, les frais de fonctionnement, etc. »

Votre projet a-t-il été évalué ? Qu'en est-il ressorti ?

« Ce n'est pas le projet en lui-même, mais les différentes activités qui sont à chaque fois évaluées. Ceci permet de tenir au courant les pouvoirs subsidiaires (Safe.brussels, Equal.brussels, la Fédération Wallonie Bruxelles notamment) et d'adapter les activités si besoin en fonction des retours des professionnels. Les retours qui sont jusqu'à présent ressortis étaient tous très positifs ! 87% des professionnels de santé trouvent que l'outil est pertinent et affirment se sentir moins seuls grâce aux échanges lors des activités. »

Contactez Murielle Coiret via mcoiret@planningfamilial.net pour obtenir plus d'informations !



Systeme central d'enregistrement et de marquage des vélos

D'ici la fin de l'année, un registre central des vélos verra le jour pour lutter contre le vol de vélos. Les Régions, le SPF Mobilité et le SPF Intérieur sont impliqués dans ce projet. Le nouveau registre central des vélos « MyBike » est basé sur le système utilisé aujourd'hui en Région de Bruxelles-Capitale, tout en y introduisant quelques nouveautés. BeSafe Magazine s'est entretenu au sujet des atouts majeurs du registre central des vélos avec l'expert interne Vincent Mairlot. Nicolas Maes, coordinateur des gardiens de la paix, s'est également exprimé sur l'importance de la

prévention des vols de vélos et du marquage des vélos.



Vincent Mairlot
L'expert interne

« Les systèmes et numéros sont utilisés dans les provinces et/ou les communes aujourd'hui. »

Comment fonctionne l'enregistrement des vélos en pratique ?

« Ce sont les Régions qui seront à l'origine du développement de la plateforme. Les Régions wallonne et flamande rejoindront la Région de Bruxelles-Capitale qui dispose déjà aujourd'hui d'une plateforme avec mybike. Nous aurons donc trois plateformes distinctes reliées à une banque de données fédérale. On retrouvera notamment sur les plateformes les instructions de placement de l'autocollant envoyé par les Régions. »

Quel sera le rôle des gardiens de la paix ?

« L'importance de leurs campagnes de sensibilisation perdurera dans le temps. Par le biais du futur système, les gardiens de la paix pourront toujours coller eux-mêmes les autocollants sur les vélos des citoyens et les enregistrer sur la plateforme. Ils garderont ainsi leur rôle de soutien au sein des communes dans les campagnes de prévention. Grâce à leur rencontre avec les citoyens, ils pourront les orienter vers la plateforme et leur donner des conseils de prévention plus généraux. Ce n'est pas le marquage seul qui empêchera les vols, c'est une série de mesures complémentaires qui permettra de lutter davantage contre ce phénomène. Comme le système sera mis en place à la fin de l'année, nous encourageons les gardiens de la paix à poursuivre leurs campagnes de marquage actuelles. »

Vincent, en quoi consiste le système central d'enregistrement et de marquage des vélos ?

« Ce système permettra à tous les citoyens d'enregistrer leur vélo sur une plateforme numérique, et de recevoir par la suite un autocollant pouvant être apposé sur le vélo. Nous entendons par ce biais faire le lien entre l'enregistrement d'un vélo et son propriétaire. Ce marquage vise notamment à prévenir et réduire le nombre de vols de vélos. »

Quelles informations seront demandées à l'enregistrement ?

« Dans un premier temps, le propriétaire doit s'identifier en fournissant des informations générales comme l'adresse, le nom, le prénom, le numéro de téléphone et l'adresse mail. Ce système est une mise à jour des méthodes existantes, car les marquages liés au registre national ne disposaient pas de certains de ces renseignements. De plus,

ce système permet également d'ajouter des données sur le vélo même comme la marque, quelques photos et la preuve d'achat. Cette dernière a son importance, car nous gardons en tête la vente potentielle et ultérieure du vélo, c'est-à-dire lorsqu'un vélo marqué sera transféré d'un propriétaire à un autre via la banque de données. Pour les propriétaires qui possèdent déjà un vélo marqué via un système de marquage et d'identification existant, nous avons prévu une case à cet effet sur le site Web. »

Quel est l'atout majeur de ce registre centralisé ?

« Toutes les polices de Belgique auront accès aux données enregistrées dans le registre. À ce titre, les policiers pourront retrouver le propriétaire d'un vélo grâce à son numéro d'identification : un vélo volé provenant de Flandre occidentale pourra par exemple être identifié en province de Liège. Ceci n'est pas possible actuellement, car différents



Nicolas, y a-t-il beaucoup de personnes qui font marquer leur vélo ?

« À Ostende, nous avons marqué 1588 vélos l'année dernière. Plus nous pouvons marquer, mieux c'est ! L'objectif ultime est évidemment de laisser l'identité du propriétaire de vélos abandonnés. En outre, il est plus probable de restituer un vélo marqué à son propriétaire légitime qu'un vélo non marqué. »

Où peut-on faire marquer un vélo ?

« Il est possible de se rendre au service Gardiens de la paix pour y faire marquer son vélo. Vous n'avez pas le temps de venir chez nous ? Un autocollant et une étiquette peuvent également être demandés par voie numérique et apposés sur le cadre du vélo. En été, nous organisons des actions de marquage de vélos dans les neuf points de rencontre de notre ville. Par le biais de lettres aux riverains, nous invitons les habitants de la ville à venir gratuitement et sans rendez-vous avec leur vélo. De plus, cela ne prend que quelques minutes. L'été dernier, nous avons marqué pas moins de 742 vélos pendant cette action. Nous nous rendons aussi régulièrement dans les écoles pour marquer les vélos, avec l'accord des parents. Par ailleurs, nous avons également marqué 69 vélos à la gare d'Ostende. Pendant cette action de marquage estivale, nous offrons gratuitement une housse de selle et des feux de vélo. Ce faisant, nous agissons sur le plan tant de la prévention des vols que de la sécurité. En outre, les marchands de vélos de la ville disposent aussi d'un système de marquage qui permet de marquer directement les nouveaux vélos. Il y a donc des tas de solutions ! »

Comment se passe le marquage en pratique ?

« Nous collons un autocollant antivol sur le vélo qui n'endommage pas le cadre du vélo, contrairement à l'ancienne méthode qui consistait à graver dans le cadre. L'autocollant contient les coordonnées du propriétaire afin que nous puissions le joindre à tout moment

lorsque nous retrouvons le vélo. Sur 1284 vélos abandonnés qui nous ont été signalés, nous avons pu en reprendre 975. Il n'y a que 87 vélos qui ont retrouvé leur propriétaire légitime grâce aux gardiens de la paix. Avec cet autocollant, il est très facile de croiser le vélo avec le propriétaire. C'est plus difficile sans l'autocollant. Nous publions les vélos non marqués sur notre page Facebook "Fiets gevonden Oostende", www.bikebank.be et bientôt www.gevondenfietsen.be. Comment trouvons-nous ces vélos abandonnés ? Eh bien, nos gardiens de la paix étiquettent, chacun dans leur zone, les vélos dont ils soupçonnent qu'ils ont été volés ou perdus. Ces étiquettes se déchirent dès que le vélo est un peu déplacé. De cette manière, nous recueillons les vélos qui sont restés intacts pendant au moins sept jours. Nous prenons immédiatement les vélos qui se trouvent sans cadenas sur le territoire d'Ostende. Nous recevons aussi régulièrement des vélos via la police. Et avec Fietspunt et la police, nous surveillons également les vélos dans les parkings souterrains de la SNCB. »

Quel autre rôle jouez-vous dans la prévention du vol de vélos ?

« Nous proposons tout d'abord la brochure "Fiets op slot", avec laquelle nous encourageons les citoyens à attacher leur vélo et les informons sur l'utilité du marquage de vélos. Par ailleurs, nous avons aussi le scanner de vélos qui nous permet de contrôler tous les vélos marqués. Ce faisant, nous pouvons localiser les vélos signalés. Au début de l'année, nous avons aussi mené une campagne de nudging sur la prévention du vol de vélos dans le parking souterrain de la gare, où nous avons accroché de petits autocollants discrets sur le vol de vélos. Comme vous le constatez, nous œuvrons sur plusieurs fronts en matière de prévention du vol de vélos. »

Saviez-vous que ...

- ◆ la ville d'Ostende prévoit un vélo de remplacement gratuit pour six semaines en cas de vol d'un vélo marqué ?
- ◆ nous marquons aussi des trottinettes électriques, des vélos électriques, des batteries de vélos électriques et des déambulateurs ?
- ◆ nos gardiens de la paix apprécient énormément le contact avec le citoyen pendant le marquage de vélos ?
- ◆ nous avons déjà récupéré trois vélos signalés en 2023 ?



Nicolas Maes
Coordinateur des gardiens de la paix Ostende

Protégez vos données et votre vélo !

Partager ses exploits sportifs sur les applications de tracking et les réseaux sociaux est désormais monnaie courante. Mais saviez-vous que les voleurs utilisent ces outils pour savoir où ils peuvent dérober des vélos de course et des VTT ? Nous tenons donc à partager quelques conseils pour protéger votre vélo contre le vol.

Protégez vos données

Ne partagez pas vos données avec n'importe qui, mais uniquement avec des personnes que vous connaissez. Plus vous diffusez vos données, plus il y a de risques qu'une personne mal intentionnée les utilise dans un objectif peu louable.

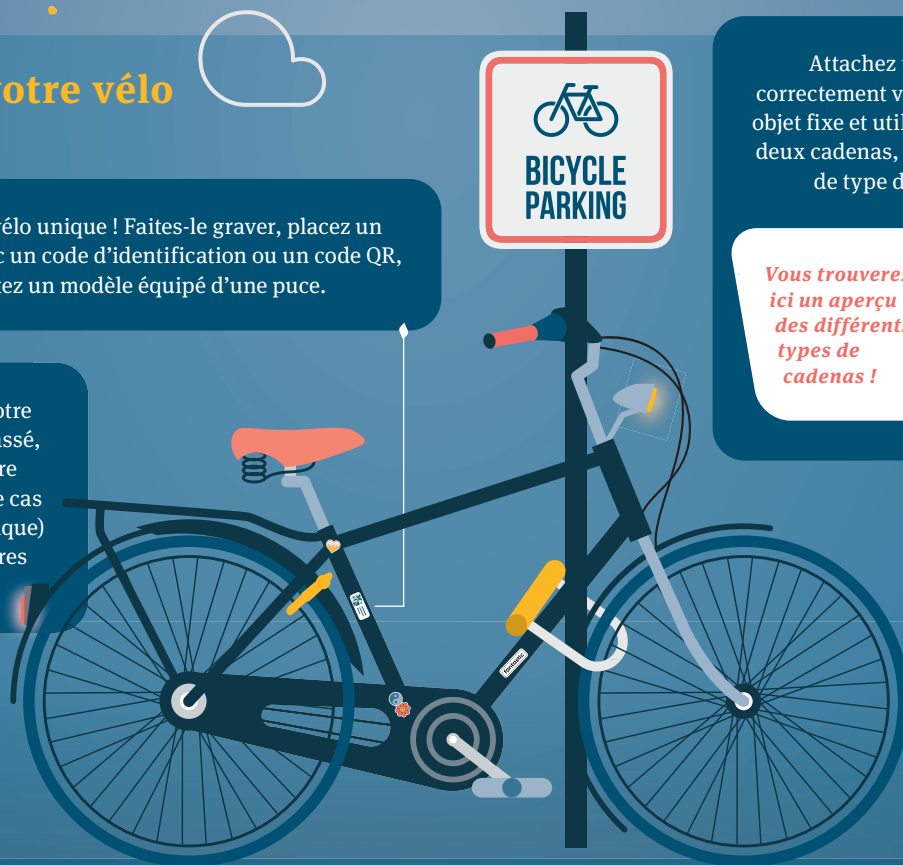
Si vous souhaitez néanmoins partager vos performances et vos itinéraires avec des personnes que vous ne connaissez pas, il est préférable **de ne pas publier l'intégralité de votre itinéraire**. Vous pouvez cacher les points de départ et d'arrivée de votre trajet à vélo ou lancer votre itinéraire manuellement lorsque vous êtes sur la route depuis un certain temps.

Il est également préférable de ne pas indiquer votre nom complet dans ces applications, mais seulement la première lettre de votre nom de famille, par exemple. En effet, les criminels peuvent utiliser votre nom pour savoir où vous vivez.

Protégez votre vélo

Rendez votre vélo unique ! Faites-le graver, placez un autocollant avec un code d'identification ou un code QR, ou achetez un modèle équipé d'une puce.

Une fois que votre vélo est cadenassé, emportez votre batterie (dans le cas d'un vélo électrique) et les accessoires amovibles.



Attachez toujours correctement votre vélo à un objet fixe et utilisez au moins deux cadenas, de préférence de type différent.

Vous trouverez ici un aperçu des différents types de cadenas !



Sur une propriété privée, placez autant que possible votre vélo à l'abri des regards lorsque vous le garez et l'attachez, même pour quelques minutes.

Dans l'espace public, garez votre vélo dans un endroit sûr et attachez-le correctement. De préférence, utilisez des parkings sécurisés pour vélos ou placez-les bien en vue.

À PROPOS DE L'ÉVÉNEMENT DE CLÔTURE DU SEGPOL.

La police de l'avenir, l'avenir de la police.



« Les Etats Généraux de la Police (SEGPOL) est un projet global et unificateur. Les principaux partenaires y recensent les défis pour la Police et formulent des recommandations politiques pour les relever. Les séminaires, ateliers et tables rondes des deux dernières années ont été compilés dans une publication commune qui a été présentée à la ministre lors de l'événement de clôture du 21 mars 2023. Le livre constitue en quelque sorte un schéma directeur pour une police moderne et dynamique. En effet, avec les États Généraux de la police, nous voulons nous concentrer sur l'avenir. Il ne faut pas s'en tenir à un exercice de réflexion : nous devons y travailler concrètement. »

Jules Mortier expert interne IBZ DG Sécurité et Prévention





Madame la ministre Verlinden, l'événement de clôture des États Généraux de la police (SEGPOL) a eu lieu le 21 mars. Quel regard portez-vous sur celui-ci ?

« Avant tout, un regard de reconnaissance et d'estime envers les nombreux efforts qui ont été déployés ces deux dernières années par les parties concernées. J'ai toujours mis un point d'honneur à laisser notre police dans un meilleur état que celui dans lequel je l'ai trouvée. C'est pourquoi il était important de savoir comment les policiers et les experts considèrent

la police actuelle et quels sont, selon eux, les défis à relever à l'avenir. Avec SEGPOL, de nombreuses personnes se sont réunies pour formuler des recommandations, en se basant chacune sur leur expertise et leur approche. Tous ceux qui ont collaboré l'ont fait dans un souci d'engagement sincère envers l'organisation et dans l'objectif de rendre la police encore meilleure que ce qu'elle est aujourd'hui. Toutes ces recommandations sont désormais réunies dans un livre. Ce schéma directeur pour l'avenir sert de base pour travailler sur une police plus flexible, moderne et dynamique. »

Vous avez déjà fait comprendre que l'expansion des zones de police locales et l'enseignement policier étaient des priorités importantes pour vous. Voyez-vous encore d'autres défis de taille à relever ?

« Mettre en place la police de l'avenir, notamment avec cette expansion, nécessite incontestablement un modèle de financement réformé, objectif et transparent qui comporte une clé de répartition réaliste et justifiée du financement des zones locales. Le modèle actuel ne laisse pas assez de place à la flexibilité, ce qui nuit parfois à la relation entre police fédérale et police locale. Une nouvelle structure financière pour notre police intégrée est un facteur de réussite essentiel, pour lequel j'ai déjà entrepris les premières initiatives d'étude. Par ailleurs, nous devons encore évoluer vers une police de proximité. Il existe actuellement des tas de possibilités d'avoir des contacts de manière très rapide et dynamique, mais ces moyens modernes ne sont pas exploités partout par nos services de police. Un cadre doit être créé pour ce faire, notamment en continuant à développer le concept d'agent de quartier numérique. La numérisation doit évidemment aller beaucoup plus loin que le simple recours à la proximité et au contact. Elle est nécessaire pour armer notre police dans la lutte contre la cybercriminalité, mais elle doit aussi être en mesure de s'introduire dans les techniques et technologies utilisées par les criminels qui évoluent à un rythme effréné. De même, la qualité du travail policier en tant que tel sera également améliorée en continuant à miser sur la modernisation et la numérisation de la gestion des informations. »



Marc De Mesmaeker, commissaire général de la Police Fédérale et Michel Gooverts, Vice-président de la Commission Permanente de la Police Locale





« Il doit être clair
que la multitude
de solutions pour
l'avenir couvrira une
période qui dépassera
cette législature,
voire les législatures
suivantes. »



Annelies Verlinden
La ministre de l'Intérieur

Quel message aimeriez-vous faire passer aux personnes qui ont collaboré dans le cadre de SEGPOL ?

« Je comprends que de nombreux participants attendent avec impatience de voir quelles seront les prochaines mesures à prendre et comment les recommandations politiques seront examinées ou concrétisées. Il doit être clair que la multitude de solutions pour l'avenir couvrira une période qui dépassera cette législature, voire les législatures suivantes. Je suis convaincue que les politiciens ont une responsabilité qui doit servir à plus long terme. Je l'ai mise en œuvre avec l'initiative du SEGPOL. Personne ne peut laisser de côté ce schéma directeur, car il jette les bases des évolutions futures. Je vais d'ores et déjà poursuivre sur cette voie et collaborer avec la direction de la police, tous les policiers et les experts sur et pour notre police. »

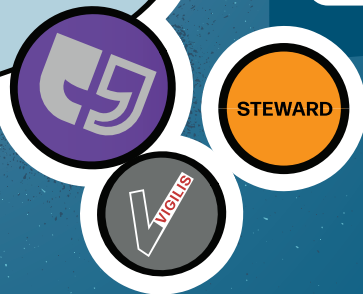
Campagne de félicitations pour les professionnels de la sécurité

La Journée mondiale du compliment marquait le lancement de #felicitag, une campagne numérique de félicitations pour les professionnels de la sécurité. Avec cette campagne, le SPF Intérieur souhaite témoigner sa reconnaissance envers les professionnels de la sécurité qui relèvent de ses compétences pour leur travail acharné. Il cherche également à encourager les citoyens à en faire de même.

Participez à cette campagne en utilisant le hashtag #felicitag sur les réseaux sociaux pour complimenter un professionnel de la sécurité ou écrivez un message personnalisé sur notre plateforme virtuelle de félicitations.



#FELICITAG



Vous aimeriez en savoir plus sur la campagne ?

